



## **CeA – Collectivité européenne d'Alsace**

### **Note sur la mission de conseils et d'assistance aux communes rurales du Haut-Rhin**

**Date : 28/01/2025**

---

#### **Rappel du contexte**

L'Agence intervient au titre du conseil-assistance auprès des communes rurales haut-rhinoises (liste établie par la Préfecture 68) sur la base d'une convention qui stipule ses domaines d'intervention possibles et définit leur champ d'application.

Cette mission d'appui aux communes rurales est entièrement financée par la Collectivité européenne d'Alsace, à hauteur d'un million d'euros par an, et fait l'objet d'une délibération spécifique.

L'Agence Technique de la CeA regroupe en son sein les expertises nécessaires, ainsi que les savoir-faire méthodologiques pour assurer des réponses adaptées et objectives face à cette montée en gamme des besoins exprimés par les collectivités et leurs territoires.

Afin de mieux assurer le suivi et l'évaluation de ces interventions, l'Adauhr a développé en interne fin 2022 un nouvel outil de "reporting" plus complet et efficient. Nous disposons aujourd'hui d'un suivi des actions entreprises sur une année pleine depuis l'année 2023.

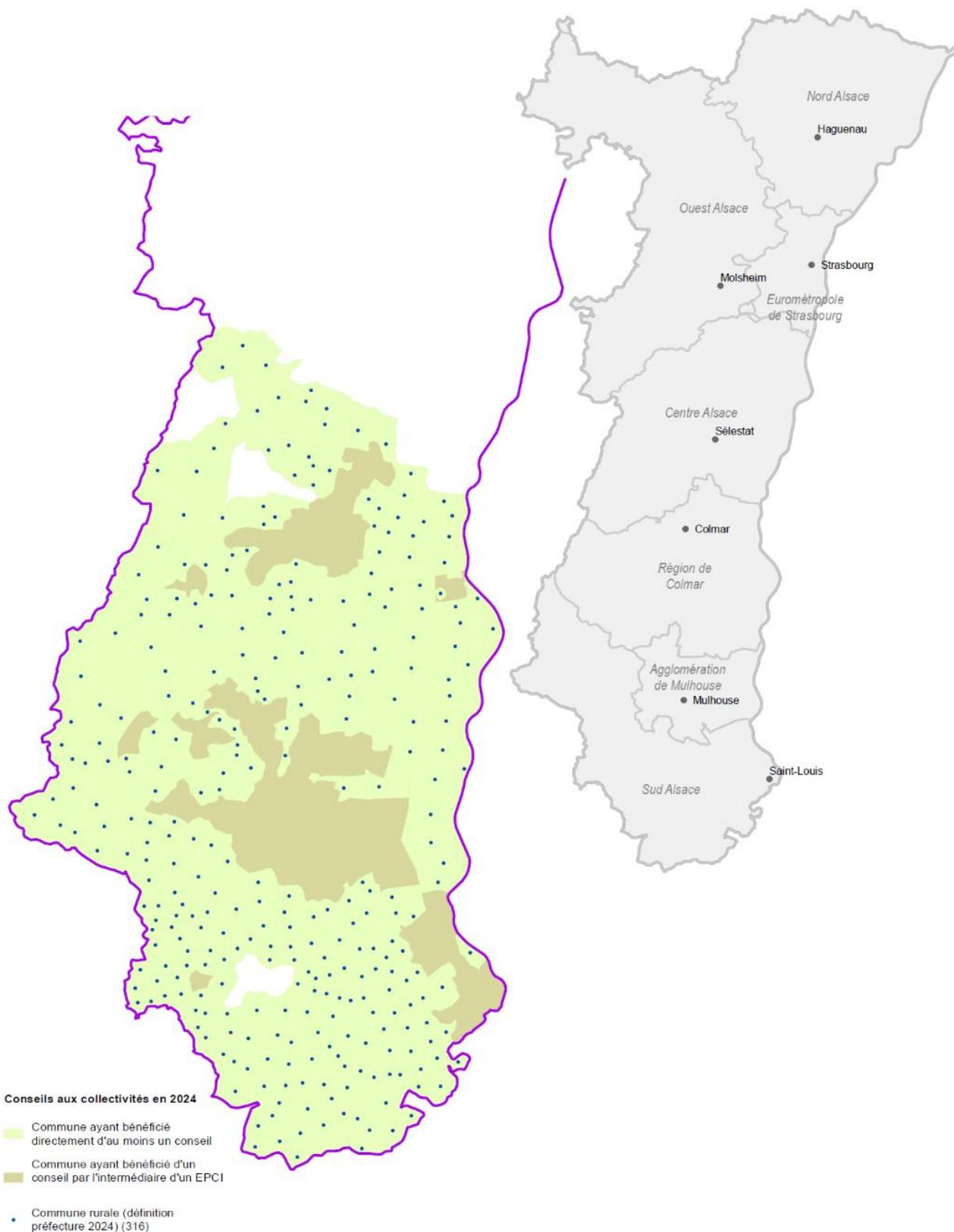
#### **Principaux indicateurs de suivi**

Les données chiffrées qui suivent portent sur les interventions les plus importantes et les plus significatives de l'Agence ([conseils majeurs – un conseil majeur  \$\geq\$  à 1,0 jour de conseil par commune](#)), celles qui font l'objet d'une réunion ou d'une visioconférence longue, de notes transmises par courriers ou par courriels, a fortiori celles qui nécessitent différents retours ou compléments d'information.

Ne sont donc pas comptabilisées dans ce bilan annuel, les sollicitations téléphoniques courtes, ni les conseils rapides qui peuvent être effectués en marge d'une réunion dont l'ordre du jour est différent.

Au 31 décembre 2024, l'activité de conseil-assistance recensée au titre des interventions majeures nous permet de réaliser un bilan qui s'articule autour de 4 points.

L'Agence est intervenue sur l'ensemble du territoire haut-rhinois et sur la presque quasi-totalité des communes rurales répertoriées par la préfecture du Haut-Rhin. Comme en 2023, la moyenne de conseils donnés pour chaque commune reste stable aux alentours de **2,8 conseils par commune rurale**. Le service de conseil-assistance couvre pour l'année 2024 la totalité des communes rurales du Haut-Rhin (**316 communes au total**).



**NB :** en plus des **942 conseils majeurs donnés aux communes rurales en 2024**, l'Agence a également réalisé **236 conseils majeurs aux territoires** (EPCI – Syndicats mixtes ou PETR) du Haut-Rhin pour potentiellement le compte de communes rurales de ces territoires, les EPCI intervenants bien souvent pour le compte de leurs communes, (rurales pour l'essentiel).

**Observations : ensemble des conseils majeurs donnés aux communes rurales (Haut-Rhin)**

Conseils donnés aux communes rurales du Haut-Rhin (Le Haut-Rhin compte 316 communes rurales au total selon la Préfecture)	Année 2023	Année 2024	Évolution 2023-2024
<b>Nombre de conseils majeurs</b>	879	942	+7,2%
<b>Nombre de communes rurales concernées par un ou des conseils (majeurs et mineurs)</b>	316	316	0,0%
<b>Part des communes rurales concernées par un ou des conseils (majeurs et mineurs)</b>	99,7%	100,0%	+0,3 pt

- Par articles de la convention CeA-Adauhr :

**Observations : conseils majeurs donnés aux communes rurales en 2024 (Haut-Rhin)**

Conseils donnés en 2024 répartis par article de la convention CeA - ADAUHR	Nombre de conseils (2023)	Nombre de conseils (2024)	Évolution (2023-2024)
<b>Information géographique</b>	353	236	-33,1%
<b>Urbanisme et planification</b>	475	639	34,5%
<b>Aménagement et constructions publics</b>	51	67	31,4%
<b>Totaux</b>	<b>879</b>	<b>942</b>	<b>7,2%</b>

Dans tous les grands domaines d'intervention fixés par la convention, les évolutions sont encore notables entre 2023 et 2024.

Ces éléments de synthèses en trois catégories ont été effectués afin de garantir une comparabilité cohérente par rapport à 2023.

Le domaine de l'urbanisme et de la planification a fortement augmenté en 2024 (+34,5%) en un an et reste le domaine majeur d'intervention en termes de conseils auprès des communes rurales.

Le domaine du traitement de l'information géographique est revenu à un niveau plus modeste en 2024, après une année 2023 très forte due aux obligations de porter sur le Géoportail de l'urbanisme des procédures de PLU, PLUi ou de cartes communales pour la bonne mise en exécution des documents et des procédures. Ce domaine reste tout de même important avec 25,1% des conseils donnés en 2024, à la deuxième place après l'urbanisme et la planification.

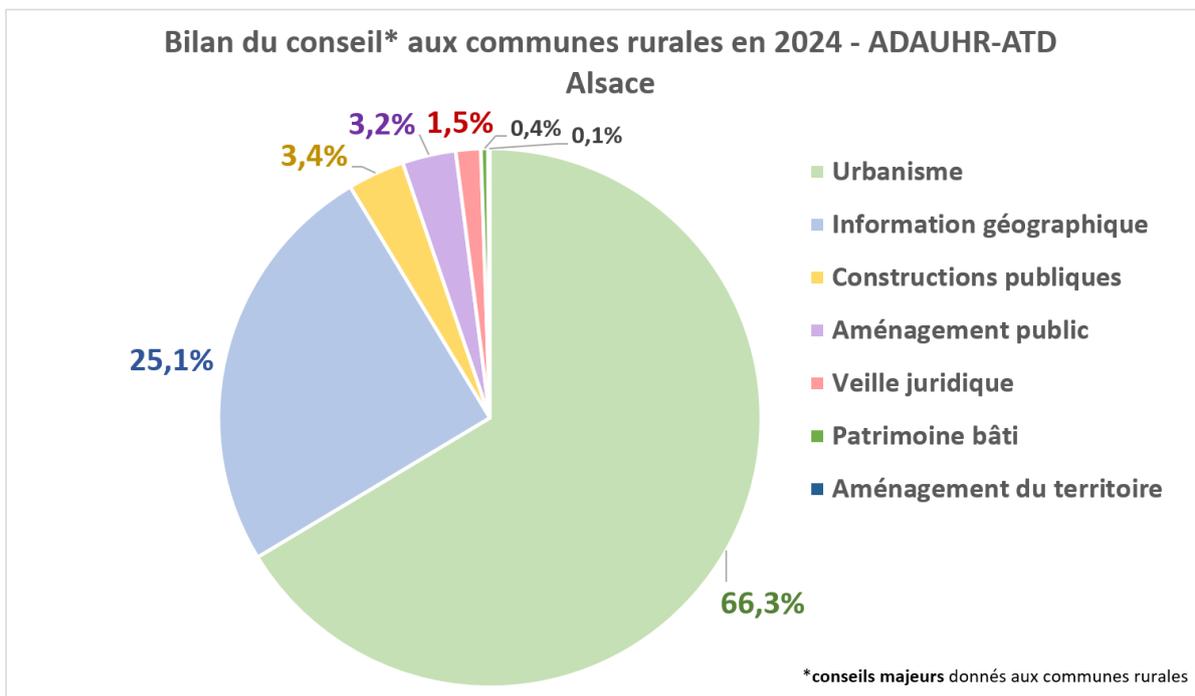
Enfin les questions liées à l'aménagement et à la construction publique ont augmenté de 31,4% pour atteindre près de 70 conseils pointus.

Lorsque l'on reprend les intitulés de la convention, la répartition des conseils majeurs est la suivante :

**Observations : conseils majeurs donnés aux communes rurales en 2024 (Haut-Rhin)**

Conseils donnés en 2024 répartis par article de la convention CeA - ADAUHR	Nombre de conseils majeurs	Part des conseils (%)	Part de jours de conseils (%)
<b>Urbanisme</b>	625	66,3%	67,7%
<b>Information géographique</b>	236	25,1%	17,7%
<b>Constructions publiques</b>	32	3,4%	6,5%
<b>Aménagement public</b>	30	3,2%	5,1%
<b>Veille juridique</b>	14	1,5%	2,2%
<b>Patrimoine bâti</b>	4	0,4%	0,6%
<b>Aménagement du territoire</b>	1	0,1%	0,1%
<b>Totaux</b>	<b>942</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

L'urbanisme reste donc la préoccupation principale, presque quotidienne, des communes rurales haut-rhinoises en 2024.



- **Par sous-domaines d'intervention :**

L'analyse plus détaillée des types d'interventions, multiples, se résume pour près des 2/3 autour de 9 domaines :

**Observations : ensemble des conseils donnés en 2024 (Alsace)**

Conseils donnés en 2024 répartis par sous-domaines d'intervention	Part (%)
<b>Procédures d'urbanisme</b>	26,4%
<b>Autorisation des Droits du Sol (ADS)</b>	11,5%
<b>Formalités administratives</b>	7,2%
<b>Équipements et bâtiments publics</b>	4,0%
<b>Aménagement et environnement</b>	3,4%
<b>Traitements spatiaux et informatiques</b>	3,2%
<b>Thématiques</b>	2,8%
<b>Méthodologie</b>	2,5%
<b>Recours et infractions</b>	1,8%
<b>Totaux</b>	<b>62,8%</b>

Sans guère de surprises, les questions relatives aux procédures (urbanisme, marchés publics, concours ...) atteignent un peu plus d'un quart des préoccupations locales. L'évolution quasi incessante des textes de loi et de leurs modalités d'application induit de nouvelles complexités et une incertitude pour tous.

Les interrogations autour de l'instruction des permis sont particulièrement notables en 2023 et en matière d'évolution des questionnements. L'Agence n'est pas un service instructeur : cette compétence n'a pas été acceptée par son Conseil d'Administration il y a quelques années déjà. L'importance croissante des sollicitations s'explique par la complexité grandissante de la réglementation et des enjeux urbains, la « créativité » des porteurs de projet pour tenter de contourner les règles, le manque de réactivité des services instructeurs et/ou de l'État dans certaines circonstances. C'est également le marqueur d'un réel besoin, d'une reconnaissance de l'Adauhr et de son service juridique vers lequel on se tourne lorsqu'il n'y a plus de réponse ailleurs !

Le formalisme administratif de notre pays et de notre société transpire également au travers de ces éléments de synthèse, puisque les problématiques aux formalités administratives représentent encore 7,2% du conseil en 2024 (après une part de 8,9% en 2023).

Enfin, à l'instar des éléments qui précèdent, les juristes et autres urbanistes de l'Agence sont de plus en plus interrogés en cas de recours et autres infractions, ou sur différents points juridiques nouveaux, sensibles et complexes.

- **Par mots-clés :**

Lorsque l'on examine la récurrence des interventions au titre des conseils effectués et renseignés et que l'on s'intéresse à leurs répartitions par grande thématique, on peut dire que quatre domaines se dégagent de l'ensemble des interventions (> 10 % dans le tableau ci-dessous) :

**Observations : ensemble des conseils donnés en 2024 (Alsace)**

Conseils donnés en 2024 répartis par thématique de mot-clés	Part (%)
Procédures d'urbanisme	40,8%
Aménagement et environnement	13,4%
Autorisation des Droits du Sol (ADS)	11,5%
Formalités administratives	10,1%
Équipements et bâtiments publics	7,8%
Traitements spatiaux et informatiques	3,2%
Méthodologie	2,5%
Recours et infractions	2,5%
Investigation juridique pointue	1,8%
Autres domaines ( <i>fiscalité, faisabilité, économie, etc...</i> )	6,3%
<b>Totaux</b>	<b>100,0%</b>

Le sujet prédominant est toujours celui ayant trait aux procédures d'urbanisme (à hauteur de 40,8% des récurrences). Il devance celui des questions relatives à l'aménagement et à l'environnement (13,4%), aux Autorisation des Droits du Sol (ADS) (11,5%) et aux formalités administratives (10,1%).

Les questions liées à l'environnement ont fortement augmenté depuis 2023, signe que cette problématique monte en puissance progressivement et devient clairement un enjeu important pour nos territoires et nos communes.

**Pierre Wunsch**

**Directeur Général**